

UTILISATION DES VÉHICULES DE PLUS DE 220 000 KILOMÈTRES

Il a été porté à l'attention de l'Association que la Sûreté entend utiliser des véhicules de service ayant plus de 220 000 kilomètres au compteur. Ceux-ci seraient utilisés surtout pour la COP 15 devant avoir lieu à Montréal du 7 au 19 décembre prochain.

Cette utilisation des véhicules est contraire à l'annexe « L » du contrat de travail et plus particulièrement de l'entente CPC permettant une utilisation des véhicules jusqu'à 220 000 kilomètres, laquelle est valable jusqu'au 31 décembre 2022. Cette position de la Sûreté serait justifiée, selon elle, par une pénurie chez les fabricants et la difficulté de trouver des ateliers de montage des accessoires pour les véhicules déjà reçus en inventaire.

Il va de soi que ce qui est au cœur de nos préoccupations à cet égard porte sur la sécurité de nos membres et de la population. C'est pourquoi certaines mesures seront mises en place par votre Association afin d'endiguer, autant que possible, les inconvénients occasionnés par cette situation.

Premièrement, à court terme, une formation « reminder » sur l'exercice du droit de refus de travail selon la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) sera dispensée à tous nos représentants en prévention (RP), afin qu'ils soient en mesure de répondre adéquatement aux membres désireux d'avoir de l'information sur le sujet ou de réagir face à un véhicule dont ils considèrent que l'utilisation représente un danger pour leur sécurité. Il est à noter que tous vos directeurs régionaux possèdent une formation comme représentant en prévention (RP). Veuillez donc faire appel à leurs services, au besoin.

Deuxièmement, nos services juridiques seront également disponibles afin d'assister, le cas échéant, nos représentants en prévention (RP). Dans l'éventualité d'un litige, lors de l'exercice du droit de refus de travail, ceux-ci seront même autorisés à se rendre sur place, lorsque l'avocat au dossier le jugera opportun.

Troisièmement, un grief collectif sera déposé afin de contester cette utilisation abusive des véhicules en contravention du contrat de travail et de l'entente sur le sujet.

Quatrièmement, votre Association entend retenir les services d'expertises d'une firme d'ingénieurs-conseils afin que ce soit analysée la viabilité et l'efficacité du Programme d'entretien préventif (PEP) des véhicules du service. En effet, les informations qui nous sont généralement communiquées au sujet de ce programme, de même que l'incident, récemment médiatisé par votre président, survenu à St-Hilarion lors duquel un support de roue arrière d'un Ford Explorer, faisant l'objet d'un rappel non pris en charge depuis une année, s'est cassé alors que son

conducteur roulait à environ 75 km/h, nous laisse pour le moins dubitatifs à l'égard de ce programme.

Nous vous tiendrons évidemment informé de tout développement devant survenir dans ce dossier.

Syndicalement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Painchaud". The signature is stylized with large, sweeping loops and a prominent initial "J".

Jacques Painchaud, président